

Tunis le 31/05/11

**Pôle Démocratique
Moderniste**

Déclaration de principes

Nous, représentants des partis et des initiatives, conscients des responsabilités qui nous incombent envers la patrie et en hommage aux martyrs qui ont payé de leurs vies pour défendre la liberté, la dignité et la justice sociale, et dans le but de réaliser les objectifs de la Révolution, de protéger celle-ci contre les dangers d'un retour en arrière et de rompre définitivement avec toutes les formes de tyrannie, de dictature, d'injustice politique et sociale, et de marginalisation culturelle, annonçons la création d'un Pôle Moderniste Démocratique regroupant les partis et les militants qui affirment que la Tunisie est un Etat libre, indépendant et souverain, que sa religion est l'Islam, sa langue l'arabe et son régime la république, et qui adoptent la démocratie en tant que valeur civilisationnelle et comme forme de l'Etat, la justice sociale et économique entre les individus et les régions, l'égalité totale et effective entre les citoyennes et les citoyens ainsi que les principes universels des droits de l'Homme.

Ce pôle repose sur :

1/ - L'instauration d'un régime démocratique fondé sur la séparation des pouvoirs et garantissant l'indépendance de la justice, la liberté de la presse et de l'information, la liberté de pensée et de création ainsi que l'alternance pacifique au pouvoir.

2/ - La préservation et le développement des acquis modernistes, y compris le Code du statut personnel, et les aspects lumineux de notre patrimoine arabo-islamique et du mouvement de réforme tunisien.

3/ - L'activation du rôle de la jeunesse et son encouragement à s'engager pleinement dans la vie politique et associative et à participer activement.

4/ - La consolidation de l'appartenance de la Tunisie à l'espace arabe, maghrébin et africain, et de l'ouverture sur l'espace méditerranéen.

5/ - La séparation entre la religion et la politique ainsi que la garantie de la liberté de conscience et l'interdiction d'utiliser les espaces religieux à des fins de propagande politique.

6/ - Le rejet de toutes formes d'intolérance, de fanatisme, de discrimination, de violence et de tout ce qui est de nature à inciter à la haine entre les individus, les groupes, les races et les peuples. La lutte contre les mouvements racistes et sionistes.

7/ - La réhabilitation de la culture en tant que l'un des éléments fondamentaux pour le développement et l'amélioration des capacités sur les plans cognitif, intellectuel et artistique ; ainsi que l'instauration des valeurs de tolérance et celles ayant trait à la raison et à l'ouverture sur les autres cultures.

8/ - L'institution d'un régime social garantissant à tous les citoyens le droit à l'enseignement gratuit, à la santé, à la culture, à la distraction, au travail et à la couverture sociale ainsi que la prise en charge des démunis et des couches fragiles.

9/ - L'instauration de lois préservant l'équilibre environnemental et le droit des générations futures de vivre dans un environnement sain, et interdisant l'implantation d'entreprises qui nuisent gravement à l'environnement et à la santé des citoyens.

10/ - La mise en place d'un système juridique pour lutter contre toute forme de corruption et d'enrichissement illicite, et l'instauration d'une loi fiscale équitable et équilibrée avec des mécanismes de contrôle précis auxquels tous sont soumis sans discrimination, de manière à améliorer les prestations des services publics et réduire les inégalités sociales et le déséquilibre entre les régions.

11/ - La construction d'une économie nationale solidaire et ouverte tout en laissant les secteurs souverains et stratégiques entre les mains de l'Etat, ainsi que le renforcement de l'initiative privée créatrice d'emplois et la garantie de la liberté d'investissement privée.

12/ - La garantie de la souveraineté du peuple à travers le choix de ses représentants à l'échelle locale, régionale et nationale, et à travers des élections directes, libres, démocratiques et impartiales ainsi que la surveillance des performances du gouvernement et de l'ensemble des institutions politiques et administratives.

13/ - La défense de la souveraineté nationale et le soutien des mouvements de libération nationale et en priorité la cause du peuple palestinien.

Ce Pôle œuvre pour :

1/ - Réunir les efforts des partis et militants progressistes démocrates en vue de participer aux élections de l'assemblée constituante sur la base des principes annoncés et de se mettre d'accord sur un programme commun définissant les contours du nouveau régime républicain et répondant aux attentes du peuple et aux exigences de la gestion des affaires nationales pendant l'étape de constitution sur les plans tant politique et économique que social et culturel.

2/ - S'inscrire sur des listes électorales unifiées et composées des partis et des indépendants, qui appartiennent à l'espace démocratique progressiste, sur la base de la parité entre les hommes et les femmes en tête de liste sous l'appellation « Pôle Démocrate Moderniste ». Les listes sont élaborées au niveau des circonscriptions électorales entre les composantes du Pôle.

3/ - Mettre en place un plan pour le rassemblement des outils et moyens, et la mobilisation de toutes les énergies en vue de lancer une large campagne pour les élections de l'assemblée constituante et d'assurer la réussite de nos listes unifiées dans le but de mettre en place une constitution démocratique et moderniste.